

DEC140542DR03

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bernardi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR8589, intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP), dont la directeur est Philippe Bernardi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Jégou, MC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Jégou, délégation est donnée à Mme Françoise Bornes, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 6 février 2014

Le directeur d'unité  
Philippe Bernardi

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014